

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 18/06/2026	Le trente juin deux mille vingt-six à vingt heures trente,
Date d'affichage 30/06/2026	Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.
Nombre de conseillers : En exercice.....23 Présents.....20 Votants.....23	Etaient présents(es) : Alain MOMON, Vanessa GANDON, Daniel DESSOGNE, Michel DOYEN, Valérie BOCQUEL, Michael GUYONNET, Régine BRIOIS-BRAUN, Benjamin HOLOFFE, Marc JEGOU, Tom MAHÉ, Brigitte GOUYON, Tiffany MINO, Geneviève DARGNAT, Eric SAINT-SEBASTIEN, Caroline CESNEUT, Patrice SAINTON, Baptiste TOINOT, Gwenaele ALBERTELLI, Hermann TYNDAL et Josiane PACHOLSKI formant la majorité des membres en exercice. Absents excusés avec procuration : Laetitia GUISTEL pouvoir à Régine BRAUN Elisabeth FRONTIN pouvoir à Eric SAINT SEBASTIEN Pascale PALARD pouvoir à Valérie BOCQUEL Absent(s) :
Réf : 2026-066 Objet : CREATION D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE A LA MAISON DE L'ENFANT Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 30/06/2026 et qu'elle a été rendue exécutoire le 30/06/2026 Le Maire, A. MOMON	Secrétaire de séance : Michel DOYEN

Réf : 2026-066- CREATION D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE A LA MAISON DE L'ENFANT

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code du travail, notamment les articles L. 6227-1 à L. 6227-12 et D. 6271-1 à D. 6275-5,
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial, lors de sa séance du 18 juin 2024,
Considérant que la candidate a effectué un engagement service civique pendant 8 mois au sein des services animation et scolaire,
Considérant que cet agent a pleinement répondu aux attentes de ses tutrices,

Entendu, Madame Brigitte GOUYON, adjointe au Maire en charge des affaires scolaires,

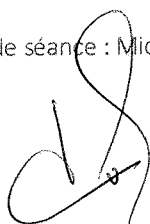
- Exposer au Conseil municipal que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 ans au minimum et de 29 ans révolus au maximum, d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration.
- Indiquer que la formation envisagée par l'apprenti est un BPJEPS Animateur, mention Animation socio-éducative et culturelle, en collaboration avec le centre de formation COM'TECH FORMATION à Fontenay-sous-bois (94),
- Informer l'Assemblée délibérante que ce dispositif présente un intérêt tant pour la personne accueillie que pour la Maison de l'Enfant,
- Proposer de recruter cette candidate en contrat d'apprentissage du 31 août 2026 au 31 décembre 2027.
- Préciser que le coût de la formation sera à la charge de la Commune, pour un montant annuel de 6762 €. En contrepartie, ce contrat d'apprentissage permet à la Collectivité de solliciter la Région Ile-de-France pour obtenir des subventions dans le cadre de travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- De recourir au contrat d'apprentissage pour le service animation.
- De conclure, dès le 31 août 2026, un contrat d'apprentissage dans le cadre d'une formation pour l'obtention d'un BPJEPS Animateur mention Animation socio-éducative et culturelle, et ce, jusqu'au 31 décembre 2027.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif, notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le centre de formation de l'apprenti(e).
- De préciser que les dépenses correspondantes, notamment salaires et frais de formation, seront inscrits au budget.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 30/06/2026

Secrétaire de séance : Michel DOYEN



Le Maire, Alain MOMON

